

**RAPPORT D'INSPECTION D'UN ACM - ANNÉE 2022-2023**

NATURE DE L'ACCUEIL		REFERENCES DE L'ACCUEIL	MINEURS ACCUEILLIS
ALSH		Numéro de déclaration :	Moins de 6 ans :
Séjour de vacances		Organisateur :	6 à 13 ans :
Séjour court		Adresse :	14 à 17 ans :
Séjour spécifique		Personne rencontrée lors de la visite/fonction :	TOTAL :
Accueil de scoutisme		Adresse mail :	Effectif prévu :
Séjour itinérant		Date de la précédente visite :	-----
Dates de l'accueil :			Répartition filles :
Lieu de la visite :			Répartition garçons :
Numéro de local (si type ERP) :			Situation de handicap :
			PAI :
			Placés :

ENCADREMENT SUR SITE	NOM	PRENOM	QUALIFICATIONS
Directeur (trice)			
Adjoints(es)			
Assistant(e) sanitaire			
Nombre personnels de service			
Effectif total de l'équipe d'animation : Respect du taux d'encadrement : oui	Sans qualification	Stagiaire	Qualifié
Effectif déclaré sur la fiche complémentaire (pour les séjours de vacances uniquement)			

	Référence(s)	à jour	incomplet	aucun	non concerné ou non vérifié lors de la visite
<b>Affichage</b>					
- numéros d'urgence - menus de la semaine - interdiction de fumer et de vapoter - tableau des services et des congés du personnel - programme d'activités	R227-9 du CASF  Décret n°2006-923 du 26 juillet 2006 relatif à la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental.				
Plan d'évacuation des locaux en cas d'incendie	R227-5 du CASF				
<b>Documents à présenter</b>					
Récépissé de déclaration de l'accueil	Arrêté du 3 novembre 2014 relatif à la déclaration préalable aux ACM prévue par l'article R. 227-2 du CASF				
Registre de présence journalière des mineurs accueillis	Décret n°2006-923 du 26 juillet 2006 relatif à la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental.				

Liste des encadrants présents (ou extrait du registre du personnel)					
Projet éducatif	R227-23 à 26 du CASF				
Projet pédagogique	R227-26 du CASF				
Attestation d'assurance responsabilité civile	R227-27 à 30 du CASF				
Diplômes des directeurs et des animateurs et/ou livret de formation des stagiaires	R227-12 à 22 du CASF et arrêté du 09/02/2007				
Autorisation préfectorale suite à avis PMI	Art. L2324-1 et suivants et R2324-10 et suivants du Code de santé publique.				
Copie du PV de la dernière commission de sécurité (si nécessaire)	Art. L227-5 du CASF				
Registre de sécurité des locaux tenu à jour	Arrêté du 25 septembre 2006				
Récépissé des services vétérinaires (si restauration)	Art. 6 du règlement (CE) N°852/2004 Art.R.233-4 du Code rural et de la pêche maritime Arrêté du 10 octobre 2008				
Dossier technique amiante (bâtiment dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997)	Art. R1334-29-5 du Code de la santé publique				
<b>Santé et hygiène</b>					
Fiche de suivi de traçabilité des denrées alimentaires	Arrêté du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant				
Repas témoins	Arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant				
Relevés de température du réfrigérateur	Art.3 du règlement CE 178/2002				
Registre d'infirmerie	R227-9 du CASF				
Fiches sanitaires de liaison	R227-7 et arrêté du 20/02/2003				
Attestation de vaccination à jour des mineurs	Loi du 30 décembre 2017 (n°2017-1836) Décret du 25 janvier 2018 (n°2018-42)				
Certificats médicaux d'aptitude à la pratique de certains sports	R227-13 du CASF et arrêté du 25/04/2012				
Certificat d'aisance aquatique (Pass nautique, attestation de réussite au test commun aux fédérations ayant la natation en partage, attestation scolaire « savoir nager »)	Arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.				
Document attestant que le personnel a satisfait aux obligations légales en matière de vaccination	R227-8 du CASF				
Pharmacie et trousse(s) de premiers soins					
Salle/tente d'isolement des malades	R227-6 du CASF				

**Observations :**

**CONDITIONS DE PREPARATION**

**PROJET :**

**EQUIPE:**

**CONDITIONS DE DEROULEMENT DE L'ACCUEIL**

**ACTIVITÉS PROPOSÉES ET FONCTIONNEMENT**

**LOCAUX ET SECURITE PHYSIQUE**

**APPRÉCIATION GÉNÉRALE/impression d'ensemble sur l'organisation et les pratiques pédagogiques**

**RECOMMANDATIONS / CONSEILS**

**VISITE**

EFFECTUEE LE :

PAR :

FONCTION :

SIGNATURE :

